

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2015

Nombre de Conseillers	l'an deux mille quinze
En exercice	23 le 22 octobre à 20 heures
Présents	17 Le Conseil Municipal de la Commune de POUILLY SOUS CHARLIEU (Loire)
Votants	19 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe JARSAILLON, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 octobre 2015

Etaient présents : M. Philippe JARSAILLON, M. Paul PONCET, Mme Geneviève BRIENNON, M. Gérard TARDY, Mme Michelle JOLY, M. Claude POUJET, Mme Nathalie LOUDOT, M. Bernard BOCCOZ, Mme Nicole BOURDET, M. Patrick LAGARDE, M. James BILLARD, Mme Monique ROCHE, Mme Nathalie VIAL, Mme Nathalie TANGHE, Mme Carinne LEGUT, M. Georges THORAL, Mme Sandrine MELRO

Absents ou excusés : M. Michel LAMARQUE procuration donnée à M. Claude POUJET, Mme Sylvie CHAZELLE sans procuration, M. Jean-Marc CHATELARD sans procuration, M. Mickaël PERRET sans procuration, Mme Olympe MEUNIER sans procuration, M. Philippe BORDE procuration donnée à M. Georges THORAL

Secrétaire de séance : M. Gérard TARDY

---°°°---

### 1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 septembre 2015

Le compte rendu du conseil municipal du 10 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

### 2/ Validation du choix de l'assistant à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet de maison pluridisciplinaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission des marchés publics s'est réunie le lundi 28 septembre 2015 pour étudier les offres reçues dans le cadre de la recherche d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la construction de la maison pluridisciplinaire.

Monsieur le Maire informe de la procédure dont le montant du marché laissait le choix de la publicité. Six candidats ont été sollicités. Deux offres ont été réceptionnées en mairie dans les délais :

- Daniel GONIN Architecture de Roanne pour un montant de 18 500.00 € HT,
- Nathalie CINQUIN SARL d'architecture de Cublize pour un montant de 13 860.00 € HT.

Après avoir présenté le descriptif de leur mission et le coût correspondant, Monsieur le Maire propose de suivre l'avis de la commission des marchés publics en retenant l'offre de Nathalie CINQUIN.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité l'offre de Nathalie CINQUIN de Cublize.

Intervention de M. Georges THORAL : « Concernant ce point de l'ordre du jour, je tiens à vous faire part de mon étonnement : à la commission A.M.O, Monsieur le Maire nous a informé qu'une première étude, menée par un promoteur stéphanois a été refusée par les professionnels concernés car les prix proposés étaient trop élevés. Il me semble que cette information aurait pu être donnée en son temps à tout le conseil municipal.

Pour ce qui est de cette étude, nous ne nous n'y opposons pas à condition que notre accord n'anticipe pas de la décision finale qui doit être prise lorsque tous les éléments financiers, professionnels et organisationnels auront été présentés au Conseil Municipal. Lorsqu'en accord avec le cabinet choisi, un planning de travail aura été établi, nous souhaitons qu'une personne de notre liste participe aux réunions de travail.

En être à ce stade plus d'un an et demi après les élections municipales montre la difficulté du projet. Nous l'avions alors prévue et annoncée aux Pouillerots. Notre proposition de recherche un local temporaire, accessible et opérationnel très rapidement pour un jeune nouveau médecin nous semble toujours d'actualité sans remettre en cause la possibilité du projet final. »

Monsieur le Maire répond que le dossier est complexe entre partie privé et partie publique. L'état des finances laissé par ses prédécesseurs impose une très grande prudence. C'est la raison pour laquelle la recherche s'est d'abord portée sur un financement par un organisme privé. Le prix élevé à la revente a entraîné le refus des praticiens intéressés par le projet.

Une étude a été menée par un juriste dans le but de préserver les intérêts de la commune. La finalisation du projet ne pourra se faire qu'avec l'engagement au préalable des professionnels de santé.

Monsieur le Maire précise que tous les membres du conseil municipal seront associés à ce projet.

Monsieur le Maire ajoute qu'en disposant de moyens financiers le projet serait plus avancé.

### 3/ Tarifs communaux 2016

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission des finances s'est réunie le lundi 12 octobre 2015 pour déterminer les tarifs communaux applicables du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

TARIFS 2016	
<b>CIMETIERE</b>	
Concession simple 15 ans	80
Concession double 15 ans	160
Concession simple 30 ans	180
Concession double 30 ans	360
<b>COLUMBARIUM ET CAVURNE</b>	
15 ans	540
30 ans	800
Inscription sur le lutrin avec fourniture de la plaque à graver	60
Fourniture du couvercle comprise dans le montant des concessions des columbariums	
<b>VENTE DE FLEURS CIMETIERE</b>	
(gratuit le jour de la Toussaint) - 2 emplacements	20 €/jour

<b>PRESTATIONS FUNERAIRES</b>	
Location mensuelle du caveau communal	35
Vacation funéraire police municipale	23
<b>DROITS DE PLACE</b>	
<b>MARCHE DU DIMANCHE MATIN</b>	
Étalage restreint	3,20
Étalage normal	5,50
Grand étalage	8,50
Camion magasin à partir de 15 tonnes	40
Branchement à borne électrique	2,50 €/jour
Branchement à la borne d'eau	1,30 €/jour
Abonnement trimestriel	réduction de 2 droits de place
Redevance d'occupation du domaine public pour étalages hors marché dominical	Mêmes tarifs que le marché dominical
<b>FETE FORAINE SUR LA PLACE DU MARCHE</b>	
Grand manège	55
Manège enfants	34
Annexes (stand)	18
Branchement à la borne électrique	5,50 €/jour
Branchement à la borne d'eau	2,50 €/jour
<b>CIRQUES SUR LE TERRE PLEIN DU STADE</b>	
Caution à l'arrivée	650
Droit de place	25 €/jour
<b>TENNIS</b>	
Location horaire	5
un des joueurs possédant un abonnement annuel	2,50

<b>BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE</b>	
Abonnement annuel	
individuel ou famille	15
scolaires moins de 18 ans	gratuit
étudiants de plus de 18 ans	7
Abonnement trimestriel	
individuel ou famille	5
scolaires moins de 18 ans	gratuit
étudiants de plus de 18 ans	2,50
<b>PHOTOCOPIES</b>	
copies en noir et blanc *	
*gratuit pour les associations si fourniture de papier	
feuille A4	0,20
feuille A3 ou A4 recto verso	0,30
feuille A3 recto verso	0,40
copies couleurs	
feuille A4	0,50
feuille A3 ou A4 recto verso	0,65
feuille A3 recto verso	0,85
télécopie feuille A4	2 €
<b>VIDEOPROJECTEUR</b>	
pour les associations de Pouilly l'utilisant dans la salle Candiolo (caution 150 €)	
gratuit	
<b>CAMPING MUNICIPAL</b>	
redevances de séjour journalières	
adultes et enfants de plus de 7 ans	3
enfant de moins de 4 ans	gratuit
enfant de 4 à 7 ans	1,50

animal de compagnie (tarif par animal)	0,50
emplacement de 100 m <sup>2</sup> avec véhicule	2,60
véhicule supplémentaire	2
caravane de 5m hors flèche, à double ou simple essieu	70
installation inoccupée	2,45
branchement électrique	3,50
remorque électro ménagère	30
lave-linge (avec dose de lessive)	4
taxe de séjour (communauté de communes)	
location de vélos (caution 120 € par famille)	3 €/jour
location de caravane (de 11h à 11h)	30
location de caravane à la semaine	200
caution	200
<b>REDUCTIONS</b>	
titulaires d'une licence FFCC, ACSI, ANWB	10%
séjour de longue durée	10% (à partir du 8 <sup>ème</sup> jour)
forfait groupe	10% pour le groupe à partir de la 11 <sup>ème</sup> personne
<b>LOCATION DE LA SALLE DES FETES*</b>	
journée aux particuliers de la commune**	190
<b>journée aux associations de la commune***</b>	
1 <sup>ère</sup> de l'année	gratuit
pour les suivantes	190
associations ou particuliers extérieurs	390
<b>location week-end (vendredi soir au lundi matin)</b>	

particuliers de Pouilly	250
associations ou particuliers extérieurs	510
supplément si salle non rendue lendemain 10h	
particuliers ou associations de Pouilly	95
particuliers ou associations extérieurs	190
belote associations Pouilly (mardi à jeudi)	100
repas annuel Ensemble et Solidaires	gratuit
repas annuel de la Sainte Barbe (Amicale SP)	gratuit
repas annuel de la Ste Cécile (Avenir Musical)	gratuit
vin d'honneur à la salle des fêtes	
particuliers ou associations de Pouilly	50
particuliers ou associations extérieurs	90
mariage (personnes de Pouilly)	50
vin d'honneur sous le préau de l'école élémentaire	40
dépôt de garantie	
mise à disposition de la salle et du matériel	
pour les habitants et associations de Pouilly	200
pour les extérieurs	400
nettoyage	125
tri des déchets****	50
dépôt de garantie pour le nettoyage du préau	40

\* la personne ou l'association qui loue doit avoir une assurance de responsabilité civile

\*\* particulier de Pouilly : être domicilié ou avoir un parent (père ou mère) ou un enfant résidant à Pouilly

\*\*\* association de Pouilly : siège à Pouilly

\*\*\*\* information sur la nécessité de trier

## Participation communale des enfants (colonies, camps, centres aérés)

a/ colonies ou centre de vacances :

Plafond 2016	Montant participation
Quotient familial inférieur à 360 €	8.00 €
Quotient familial entre 361 et 660 €	6.50 €
Quotient familial entre 661 et 710 €	5.00 €
Quotient familial entre 711 et 910 €	4.00 €

b/ centres aérés :

Plafond 2016	Montant participation
Quotient familial inférieur à 360 €	3.50 €
Quotient familial entre 361 et 660 €	2.75 €
Quotient familial entre 661 et 710 €	2.00 €
Quotient familial entre 711 et 910 €	1.50 €

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs communaux pour l'année 2016.

### 4/ Bons d'achat de Noël pour les enfants du personnel communal

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'année dernière avait été instauré l'arbre de Noël des agents communaux. Cette manifestation sera reconduite cette année et se déroulera le mercredi 16 décembre 2015. Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose d'attribuer, comme l'an passé, aux enfants des agents communaux, jusqu'à l'âge de 18 ans inclus, un bon d'achat de 15 € à utiliser à la librairie « le carnet à spirales » de Charlieu.

Après délibération le conseil municipal valide cette proposition.

### 5/ Attribution de subventions aux associations

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que trois demandes de subventions à titre exceptionnel sont parvenues en mairie :

- Le CSADN, pour son aide apportée dans le cadre de l'organisation des deux courses cyclistes du 12 juillet 2015,
- L'association les Lycaons, pour sa participation aux activités périscolaires,
- L'Avenir Musical, pour sa participation aux activités périscolaires.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS OU ORGANISMES DE DROIT PRIVE	MONTANTS VOTES EN €
CSADN	200
Association les lycéons	80
Avenir Musical	40
<b>TOTAL</b>	<b>320</b>

Le conseil municipal décide que la somme de 320.00 € est prévue au budget primitif 2015 au compte 6574 subventions exceptionnelles.

## 6/ Indemnités pour mandat spécial

Le 98<sup>ème</sup> Congrès des Maires se déroulera du 17 au 19 novembre 2015 à Paris.

Monsieur le Maire souhaite se rendre à cette manifestation et afin de pouvoir bénéficier du remboursement de ses frais de transports, d'hébergement et de restauration une délibération doit être prise en conseil municipal. Cette manifestation entre en effet dans le cadre d'un « mandat spécial » conformément à l'article L 2123-18 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à se rendre au 98<sup>ème</sup> Congrès des Maires du 17 au 19 novembre 2015 et de prendre en charge les frais afférents au transport, à l'hébergement et à la restauration dans la limite maximum des frais réels engagés.

Intervention de Monsieur Georges THORAL : « Sur ce point, nous souhaitons que l'usage existant depuis 1995 soit maintenu. C'est-à-dire que les élus (Maire et adjoints) se rendant au Congrès des Maires assument sur leur indemnité mensuelle les frais de déplacement et d'hébergement à Paris sachant qu'ils bénéficient des tarifs négociés par l'AMF. »

Après délibération le conseil municipal autorise à la majorité (3 contre et 16 pour) Monsieur le Maire à se rendre au 98<sup>ème</sup> Congrès des Maires et de prendre en charge les frais afférents au transport, à l'hébergement et à la restauration dans la limite maximum des frais réels engagés.

## 7/ Décision modificative au budget communal

Monsieur le Maire indique qu'afin de prévoir le règlement du solde de la facture du bureau d'études dans le cadre du diagnostic assainissement soit 27 153.00 € et le règlement de l'acquisition du terrain préempté dans le quartier Boussand soit 36 475.00 € il est nécessaire d'établir une décision modificative au budget communal pour approvisionner le compte 202-045 « études » et 2111-045 « achat de terrains » par transfert de sommes budgétisées sur d'autres articles.

INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT
202-045	+ 14 500.00	1321-045	+ 11 038.50	023	+ 29 543.73	7788	+ 14 565.22
2111-045	+ 37 000.00					6419	+ 14 978.51
020	(-) 5 377.23	1321-053	+ 5 540.54				
		021	+ 29 543.73				
<b>TOTAL</b>	<b>46 122.77</b>	<b>TOTAL</b>	<b>46 122.77</b>	<b>TOTAL</b>	<b>29 543.73</b>	<b>TOTAL</b>	<b>29 543.73</b>

Après délibération le conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative n° 3 au budget communal.



## **8/ Bail commercial locaux de la croix buisson**

Monsieur le Maire rappelle qu'un bail de location a été établi le 2 juin 2015 pour les locaux communaux situés à la Croix Buisson. Le preneur ayant cessé son activité, le précédent locataire souhaite reprendre le bail à son nom.

Monsieur le Maire propose d'établir un nouveau bail commercial à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015 entre la commune et Monsieur MARTIN Paul pour une durée de 9 ans. Le montant du loyer mensuel s'élèvera à 380.00 € (au lieu de 320 € actuellement, hausse du loyer justifié par Monsieur le Maire pour se rapprocher du loyer de la société Catland sur le site de Briennon) avec pour indice de départ l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE au 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année précédente soit l'indice 1625. Le loyer sera révisable tous les ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre en appliquant le coefficient de variation de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE au 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année précédente.

Monsieur Georges THORAL fait remarquer que le bâtiment loué est en préfabriqué et qu'il ne peut pas être comparé à celui loué à la Société Catland.

Après délibération le conseil municipal valide, à la majorité (2 abstentions et 17 pour) ce nouveau bail et autorise Monsieur le Maire à le signer.

## **9/ Activités périscolaires – recrutement d'un vacataire et modification du taux horaire**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des activités périscolaires un vacataire avait été recruté à compter de la rentrée scolaire 2014-2015 avec une rémunération basée sur un taux horaire de 12.25 €.

Monsieur le Maire propose de faire évoluer ce taux de 12.25 à 13.00 €.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité cette modification du taux horaire à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015.

Monsieur le Maire propose de créer un deuxième emploi de vacataire dans le cadre des activités périscolaires à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015 au taux horaire de 13.00 €.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité la création d'un deuxième emploi de vacataire dans les conditions présentées.

## **10/ Activités périscolaires – convention avec un prestataire**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune souhaite faire appel à un prestataire qui propose des activités manuelles dans le cadre des activités périscolaires.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention avec ce prestataire pour l'année scolaire 2015-2016, avec un forfait horaire s'élevant à 25.00 €.

Après délibération le conseil municipal valide la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer la convention dans les conditions avancées.

## **11/ Gérance du camping municipal – bilan 2015 et gestion 2016**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que des modifications ont été apportées à la gestion du camping municipal en cette année 2015. Il rappelle que les années précédentes le bilan dégageait pour chaque exercice un déficit pour la commune de 10 000.00 € en moyenne. Avec le nouveau mode de fonctionnement le résultat de l'exercice 2015 dégage un résultat positif pour la commune de 3 503.00 €.

La fréquentation a été sensiblement la même ces deux dernières années : 2269 nuitées pour l'année 2014 et 2254 pour l'année 2015.

Monsieur Georges THORAL fait remarquer que le gain financier est dû au loyer nouvellement facturé au gérant du camping.

Monsieur le Maire propose de garder le même fonctionnement pour l'année 2016 à savoir :

- Renouvellement de la convention d'occupation du logement communal du camping au profit de Madame Gisèle MUSTAPHA et de sa famille pour l'année 2016,
- Recrutement de Madame Gisèle MUSTAPHA du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2016 pour la gestion du camping.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

## **12/ Convention de remboursement – travaux au terrain de sports**

Dans le cadre de l'entretien du stade de football il a été procédé cet été à son décompactage. Le coût de cette opération est de 1 140.00 € TTC. Il a été convenu avec le FCLS que ce dernier participe à la dépense à hauteur de 350.00 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention de remboursement avec le FCLS.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer ladite convention.

## **13/ Circulation à double-sens dans la rue « Joliot Curie »**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les habitants de la rue « Joliot Curie », après avoir adressé un courrier, ont été reçus en mairie le 6 octobre 2015 afin d'exposer leur souhait et justifications de remettre la rue « Joliot Curie » en double sens. Le sens unique actuel pose le problème de la sortie en véhicule des propriétés ainsi que les risques d'accident l'hiver à emprunter la rue du Bois Lay.

Madame Nathalie TANGHE évoque le fait que les rues du quartier Brécharde étaient jusqu'en 2011 à double sens de circulation et qu'une décision municipale sans concertation des riverains avait imposé un sens unique de circulation. Madame Nathalie VIAL souligne le problème de l'étroitesse de la rue qui pourrait avoir des conséquences sur le stationnement.

Monsieur le Maire indique que ce point avait été soulevé lors de l'entretien avec les riverains, lesquels voyaient plutôt un bien pour la sécurité en ralentissant les véhicules.

Monsieur le Maire propose de valider leur demande.

Après délibération le conseil municipal valide à la majorité (3 abstentions et 16 pour) le rétablissement du double-sens de circulation sur la rue « Joliot Curie » à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015.

## **14/ Modification du tableau des emplois**

Monsieur le Maire propose de supprimer l'emploi de brigadier-chef principal dont le titulaire est parti à la retraite en juin 2014. Le comité technique intercommunal a rendu un avis favorable le 23 septembre 2015.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité la suppression dudit emploi.

## **15/ Informations diverses**

- Le 6 novembre 2015 à 20h00 aura lieu à la salle des fêtes une réunion publique au cours de laquelle seront présentés les projets à venir ainsi que l'avancement de ceux déjà engagés. L'avis du public sera sollicité sur certains points,
- La journée porte ouverte à la résidence pour personnes âgées « les Tamaris » a remporté un vif succès. Une vingtaine de dossiers ont été distribués. Quatre nouveaux locataires sont venus s'ajouter. Les prévisions pour la fin d'année portent sur un maximum de 4 logements non occupés (rappel : 21 étaient non occupés en début d'année),
- Par mesure d'économie il est demandé aux utilisateurs de la salle des sports et du terrain de foot de bien veiller à l'extinction de la lumière après utilisation,

- Dans le cadre de la convention d'utilisation de la piscine du CSADN à Mably, la Ville de Roanne n'apportera plus sa contribution à partir de l'année 2016,
- Dans le cadre de l'enveloppe solidarité 2015 le Département attribue à la commune la somme de 6 343.00 €,
- Monsieur le Maire évoque le projet d'une nouvelle caserne des pompiers sur la commune. L'actuelle est vétuste, mal située (centre bourg), parking utilisé à mauvais escient. Un projet de construction sur le terrain initialement prévu pour la construction d'une salle d'animation rurale (projet abandonné) a été transmis au Président du SDIS de la Loire. Le projet pourrait faire partie de la programmation 2016-2020. Les locaux de la caserne actuelle étant propriété de la commune, ceux-ci deviendraient les locaux du centre technique municipal (CTM).

Monsieur Georges THORAL évoque le local de la rue de Marcigny initialement prévu pour le CTM.

Monsieur le Maire indique que le locataire avait jusqu'à fin 2014 pour le quitter ce qu'il n'a pas fait.

- Des incivilités sont à noter dans le secteur du City stade avec notamment des arbres cassés
- Un rappel est fait sur l'extinction de l'éclairage public de 23h00 à 5h00. Cette mesure devrait engendrer une économie estimée à 13 000.00 € par an.
- Concernant le bulletin municipal Monsieur Georges THORAL intervient : « Nous renouvelons notre demande de consultation des deux artisans locaux qui sont en mesure de le réaliser. Nous souhaitons qu'une date sûre soit arrêtée pour remise de nos deux pages à l'imprimeur sans que l'une des composantes de cette assemblée ne soit en mesure de modifier son texte au vu des arguments de l'autre. Nous souhaitons savoir également qui se charge de la mise en page ».

Monsieur le Maire répond en indiquant que pour le dernier bulletin municipal le texte présenté par la liste de Monsieur THORAL contenait des mensonges qui ne pouvaient rester en l'état et qui ont donc fait l'objet de démentis au sein même du bulletin municipal.

Madame Geneviève BRIENNON indique à Monsieur THORAL qu'elle attend ses articles pour le 15 novembre 2015 comme pour tous les autres membres du conseil municipal. Elle informe qu'elle est chargée de relire tous les articles pour corriger les éventuelles fautes d'orthographe ou de syntaxe et qu'elle gère la mise en page avec l'imprimeur.

- Rappel : les élections régionales auront lieu le 6 et le 13 décembre 2015.

Monsieur le Maire clôture la séance du conseil municipal à 21h25.

La date du prochain conseil municipal est fixée au jeudi 3 décembre 2015 à 20h00.